

273/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 25 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juillet à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Sonia FLOCH, Jean-Hervé GOARNISSON, Annick LE GALL, Éric LE SCANFF, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Paul UGUEN.

Pouvoirs : Édouard TROLES à Hervé TILLY, Rémy LE MEUR à Paul UGUEN

Absente : Laurence LE ROY-TASSEL,

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juillet 2024

Objet : Participation de la Guerlesquinaise Football à l'achat d'un but au stade de Keravel

Monsieur Le Maire indique la nécessité de remplacer les deux buts du terrain d'honneur du stade de Keravel. Le coût total de cette opération est de 4 120,46 € TTC.

Attendu que la Guerlesquinaise Football est l'utilisatrice principale de cet équipement sportif, elle propose une participation de 2 060,23 € TTC à l'achat de ce matériel, correspondant à l'achat d'un but.

Monsieur Le Maire demande à autoriser cette participation financière de la Guerlesquinaise Football.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la participation financière de la Guerlesquinaise Football à hauteur de 2 060,23 € TTC pour l'achat d'un but sur un coût total de l'opération de 4 120,46 € TTC.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY